



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Serbie

Question au Gouvernement n° 2172

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Les résultats des élections municipales en Serbie, qui ont, dans bien des communes, apporté la victoire à l'opposition au régime du Président Milosevic, ont été aussitôt contestés par le pouvoir en place, qui a tenté d'opposer au suffrage démocratique les arguments de la force et de la contrainte.

Grâce à une lutte sans relâche et à des manifestations pacifiques massives, l'opposition a déjà réussi à faire reculer partiellement le gouvernement neo-communiste serbe.

Ainsi, les résultats favorables à l'opposition ont-ils pu être reconnus dans plusieurs villes, parmi lesquelles Kragujevac, ancienne capitale historique de la Serbie, ville jumelée avec Suresnes. Toutefois, après avoir semblé accepter les règles démocratiques, le pouvoir a tenté de rester maître de la radio-télévision locale, pourtant jusque-là de compétence communale. La nouvelle assemblée communale élue a intenté une action en justice, qu'elle a gagnée en appel.

Faisant fi de cette décision de justice, les forces de la police et de l'armée du pouvoir central continuent d'interdire l'accès des locaux de la radio-télévision à la nouvelle direction désignée par l'assemblée communale. Celle-ci a été confiée à Vidosav Stefanovic, journaliste incontestable en Serbie, connu dans toute l'Europe comme un des principaux intellectuels serbes défenseurs de la démocratie.

Cette situation insensée crée une vive inquiétude en Serbie sur les chances de voir enfin régner la démocratie dans ce pays, et sur ses principaux corollaires que sont les libertés de pensée, d'opinion et de la presse.

Le Gouvernement français entend-il protester officiellement auprès du pouvoir Serbe pour manifester notre solidarité avec un peuple qui, à plusieurs reprises au cours de ce siècle, a combattu à nos côtés pour la paix et la liberté, et dont l'attachement à la France reste très vivace ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, M. de Charette, retenu en Suède aujourd'hui, vous prie de l'excuser.

Comme vous le savez, depuis le début de la crise, la position du Gouvernement français a été très claire. Nous ne saurions tolérer que se maintiennent des comportements contraires aux règles universellement adoptées pour la démocratie.

Je rappellerai quelques démarches entreprises par le gouvernement français.

Une démarche officielle a été faite à Belgrade pour appuyer les positions du président Gonzales. C'est aussi la France qui est à l'origine de la démarche qu'a effectuée la présidence de l'Union européenne auprès des autorités de Belgrade, afin que ce même message soit transmis aux plus hautes autorités de l'État. Le 31 décembre, enfin, le ministre des affaires étrangères a tenu à exprimer personnellement auprès de son homologue yougoslave notre plein soutien aux conclusions de M. Gonzales.

L'un des collaborateurs de M. de Charette, qui s'est rendu à Belgrade les 10 et 11 janvier, a rappelé, à la demande du ministre, que nous entendions voir mettre en œuvre l'intégralité des conclusions de M. Gonzales. Il va donc de soi que, aussi longtemps que les recommandations de M. Gonzales n'auront pas été exécutées, il n'y aura pas lieu de consentir les préférences commerciales de l'Union européenne à la Yougoslavie.

J'ajoute que nous ne serons jamais assez nombreux - y compris les citoyens de la ville de Suresnes - pour encourager la democratisation de ce pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Ma questions s'adresse a M. le ministre des affaires etrangeres.

Les resultats des elections municipales en Serbie, qui ont, dans bien des communes, apporte la victoire a l'opposition au regime du President Milosevic, ont ete aussitot contestes par le pouvoir en place, qui a tente d'opposer au suffrage democratique les arguments de la force et de la contrainte.

Grace a une lutte sans relache et a des manifestations pacifiques massives, l'opposition a deja reussi a faire reculer partiellement le gouvernement neo-communiste serbe.

Ainsi, les resultats favorables a l'opposition ont-ils pu etre reconnus dans plusieurs villes, parmi lesquelles Kragujevac, ancienne capitale historique de la Serbie, ville jumelee avec Suresnes. Toutefois, apres avoir semble accepter les regles democratiques, le pouvoir a tente de rester maitre de la radio-television locale, pourtant jusque-la de competence communale. La nouvelle assemblee communale elue a tente une action en justice, qu'elle a gagnee en appel.

Faisant fi de cette decision de justice, les forces de la police et de l'armee du pouvoir central continuent d'interdire l'accès des locaux de la radio-television a la nouvelle direction designee par l'assemblee communale. Celle-ci a ete confiee a Vidosav Stefanovic, journaliste incontestable en Serbie, connu dans toute l'Europe comme un des principaux intellectuels serbes defenseurs de la democratie.

Cette situation insensee cree une vive inquietude en Serbie sur les chances de voir enfin regner la democratie dans ce pays, et sur ses principaux corollaires que sont les libertes de pensee, d'opinion et de la presse.

Le Gouvernement francais entend-il protester officiellement aupres du pouvoir Serbe pour manifester notre solidarite avec un peuple qui, a plusieurs reprises au cours de ce siecle, a combattu a nos cotes pour la paix et la liberte, et dont l'attachement a la France reste tres vivace ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la cooperation.

M. Jacques Godfrain, ministre delegue a la cooperation. Monsieur le depute, M. de Charette, retenu en Suede aujourd'hui, vous prie de l'excuser.

Comme vous le savez, depuis le debut de la crise, la position du Gouvernement francais a ete tres claire. Nous ne saurions tolerer que se maintiennent des comportements contraires aux regles universellement adoptees pour la democratie.

Je rappellerai quelques demarches entreprises par le gouvernement francais.

Une demarche officielle a ete faite a Belgrade pour appuyer les positions du president Gonzales. C'est aussi la France qui est a l'origine de la demarche qu'a effectuee la presidence de l'Union europeenne aupres des autorites de Belgrade, afin que ce meme message soit transmis aux plus hautes autorites de l'Etat. Le 31 decembre, enfin, le ministre des affaires etrangeres a tenu a exprimer personnellement aupres de son homologue yougoslave notre plein soutien aux conclusions de M. Gonzales.

L'un des collaborateurs de M. de Charette, qui s'est rendu a Belgrade les 10 et 11 janvier, a rappele, a la demande du ministre, que nous entendions voir mettre en oeuvre l'integralite des conclusions de M. Gonzales. Il va donc de soi que, aussi longtemps que les recommandations de M. Gonzales n'auront pas ete executees, il n'y aura pas lieu de consentir les preferences commerciales de l'Union europeenne a la Yougoslavie.

J'ajoute que nous ne serons jamais assez nombreux - y compris les citoyens de la ville de Suresnes - pour encourager la democratisation de ce pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Dupuy Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2172

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 450

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 450

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 1997